



LE BULLETIN DU PFPEC

Avril 2008

Rapport annuel 2006-2007 – Loi sur le financement des petites entreprises du Canada

Le rapport annuel 2006-2007 – *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* – a été déposé récemment au Parlement par l'honorable Jim Prentice, ministre de l'Industrie.

Le gouvernement du Canada aide les petites entreprises à croître et à devenir plus concurrentielles, créant ainsi un *avantage entrepreneurial* pour le Canada. Le Programme de financement des petites entreprises du Canada (PFPEC), partenariat stratégique entre le gouvernement et les institutions financières du secteur privé, est une importante partie du soutien gouvernementale apporté aux petites entreprises. Chaque année, il permet d'aider des milliers de petites et moyennes entreprises à avoir accès à du financement pour démarrer, prendre de l'expansion, accroître leur productivité et innover.

Faits saillants

- ❖ Les petites et moyennes entreprises ont obtenu plus de 1 milliard \$ en financement grâce aux 9 621 prêts consentis dans le cadre du PFPEC. Le montant du prêt moyen se chiffrait à 107 221 \$.
- ❖ 1 680 demandes d'indemnisation pour une valeur totale de 80,7 M\$ sur des prêts en défaut ont été réglées, soit en moyenne 48 050 \$ par demande d'indemnisation. Ces demandes d'indemnisation concernaient des prêts octroyés et enregistrés durant la période de 1999-2007.
- ❖ Les entreprises en démarrage et les nouvelles entreprises ont emprunté plus de 616,7 millions \$, soit 60 p. 100 de la valeur totale des prêts.
- ❖ On estime que les prêts ont permis de créer plus de 17 700 emplois, soit une moyenne de 1,8 nouvel emploi par prêt.
- ❖ Demandes de renseignements (site Web, téléphone, courriel)
 - Le site Web du PFPEC a enregistré 144 931 visites, ce qui témoigne du niveau élevé d'intérêt à l'égard de l'accès au financement.

- 2 375 demandes de renseignements (téléphone, courriel) ont été reçues par l'info-ligne et le site Web en provenance des petites entreprises et des prêteurs.

Le PFPEC enregistre les prêts, évalue les demandes d'indemnisation relatives aux pertes et rembourse les prêteurs au titre des pertes admissibles. En 2006-2007, Il a fallu en moyenne deux jours pour enregistrer un prêt et treize jours pour traiter une demande d'indemnisation, ce comme en 2005-2006.

Le PFPEC a reçu au total cinq appels relativement à des demandes d'indemnisation rejetées antérieurement. Chaque appel a été examiné à la lumière des renseignements additionnels ou clarifications fournies. Deux appels ont été acceptés et trois ont été rejetés.

Projet pilote de location-acquisition

Le projet pilote de location-acquisition a été lancé le 1^{er} avril 2002 en vue de déterminer et de tester la viabilité et l'utilité du PFPEC pour la location-acquisition. À la fin de la période du projet pilote, on a conclu au terme de l'évaluation que l'utilisation était beaucoup plus faible que prévu et que le marché répondait à la majeure partie des besoins en location-acquisition des petites entreprises canadiennes sans aide gouvernementale. Le projet pilote a donc pris fin le 31 mars 2007.

Le lien menant au texte intégral du rapport annuel se trouve sur notre site Web à [Rapport Annuel 2006-2007](#).

Programme de financement des petites entreprises du Canada

Ligne-info : (613) 954-5540 Fax: (613) 952-0290

Sans frais : 1-866-959-1699

Courriel: csbfa-lfpec@ic.gc.ca

URL: www.ic.gc.ca/lfpec